

Vous conseiller pour le choix d'entreprise

Référent Amont



Claire TREBOUET

129 Bd de l'Europe
BP 40127
53100 Mayenne
02 43 04 41 22
06 47 80 62 39
c.trebouet@cfavm.com

Disponible, elle vous accompagne tout au long de votre projet et peut faciliter la signature du contrat d'apprentissage.

Coordonnatrice des parcours individualisés

Béatrice BURON

129 Bd de l'Europe
BP 40127
53100 Mayenne
02 43 04 41 22
06 79 74 20 22
b.buron@cfavm.com



En concertation avec l'équipe pédagogique et l'entreprise, elle organise votre parcours, instruit si besoin la dérogation.



Unité Mayenne

129 Bd de l'Europe - BP 40127
53100 Mayenne - 02 43 04 41 22
www.cfavm.com



BAC Pro Maintenance des véhicules Option B Véhicules de transport routier



Mécanicien VTR

Le titulaire du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules exerce ses activités individuellement ou au sein d'une équipe dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs, qui traitent les véhicules toutes marques, dans les services de maintenance des entreprises de transport, dans les services de maintenance de flottes de véhicules. Le diplômé recherche la panne en utilisant des instruments de mesure et de contrôle informatisés. Le diagnostic, largement informatisé, se fait sur ordinateur, avec un logiciel spécialisé qui localise, sur schéma, l'endroit possible de la panne. Il élabore une méthode de réparation ou d'entretien en tenant compte des coûts induits. Il réalise les réparations : démonte et répare des pièces détachées, effectue les réglages conformément aux données du constructeur.

Il effectue les révisions et les contrôles périodiques des véhicules : graissage, vidange, examen d'usure des pièces, changement de pneus...

Il accueille et conseille la clientèle, lui propose un équipement, une intervention complémentaire.

Au cours de sa formation, le futur technicien acquiert des connaissances en mécanique, hydraulique, électricité, pneumatique et électronique nécessaires pour effectuer la maintenance et les réparations en conformité avec les cahiers des charges fournis par les constructeurs.

Qui peut être apprenti ?

Jeunes de plus de 16 ans et de moins de 26 ans au jour de la signature du contrat (sauf certains cas dérogatoires).

Salaires

CAS GÉNÉRAL			
Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	De 18 ans à moins de 21 ans	A partir de 21 ans
1 ^{ère} année	25% du SMIC	41% du SMIC	53% du SMIC
2 ^{ème} année	37% du SMIC	49% du SMIC	61% du SMIC

Programme

Enseignements
Professionnels
50 % du temps de formation

Technologie
Atelier
Construction Mécanique
Prévention santé environnement
Economie-Gestion

Enseignements
Généraux
50 % du temps de formation

Maths-Sciences
Français
Histoire Géographie
Enseignement moral et civique
Anglais
Arts appliqués
Education physique et sportive

2 ans

Après une seconde ou un CAP



Rythme

d'apprentissage



20 semaines
au CFA ...
35 h par semaine

... le reste du temps
en entreprise.



Et après ?



BTS

- Après-vente automobile
- Moteurs à combustion interne
- Des spécialisations dans différents domaines tels que le contrôle technique, la carrosserie-peinture

Perspectives d'avenir

Les emplois se trouvent dans les entreprises qui dépendent des réseaux constructeurs (succursales, concessionnaires, agents...) ou dans les entreprises de transport, de gestion de parc ou de transport urbain.

La maintenance des véhicules est en constante évolution (réglementation, méthodes d'organisation du travail, technologies...), en conséquence le titulaire du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules devra être capable d'actualiser régulièrement ses compétences. Il devra intégrer les acquis de sa formation continue dans sa pratique professionnelle.

Une insertion Professionnelle Garantie

www.cfavm.com

